



AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-341

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance extraordinaire du 25 juillet 2022, le règlement suivant :

Règlement numéro 2022-341, intitulé : « *Règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 734 311 \$ pour l'acquisition d'un camion cureur d'égouts du type combiné pour le Service des travaux publics* ».

Ce règlement vise à faire l'acquisition d'un camion cureur d'égouts du type combiné.

Ce règlement décrète une dépense et un emprunt de 734 311 \$ pour une période de vingt (20) ans.

Ce règlement pourvoit à l'appropriation des deniers nécessaires pour en payer le coût. Il approprie également toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense.

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 29 septembre 2022.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 3^e jour du mois d'octobre 2022.

La greffière,

M^e Ariane CAMIRÉ